

Zeitschrift:	Sinfonia : officielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres
Herausgeber:	Eidgenössischer Orchesterverband
Band:	12 (1951)
Heft:	8-9
Rubrik:	EOV., Mitteilungen des Zentralvorstandes = S.F.O., communications du comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zug, August/September 1951 / Zoug, août/septembre 1951
No. 8/9 / 12. Jahrgang / XII^{ème} année

Sinfonia

Schweizerische Monatsschrift für Orchester- und Hausmusik
Officielles Organ des Eidg. Orchesterverbandes

Revue suisse mensuelle pour l'orchestre et la musique de chambre
Organe officiel de la Société Fédérale des Orchestres

Erscheint monatlich / Paraît mensuellement

Redaktion: Prof. Dr. A.-E. Cherbuliez, Weinbergstraße 35, Kilchberg/Zürich

EOV., Mitteilungen des Zentralvorstandes

1. Mutationen. Mit Datum vom 1. August 1951 wurde der Orchesterverein Pratteln als Sektion des EOV. aufgenommen. Wir heißen die neue Sektion in unserer Mitte herzlich willkommen. Präsident: Herr Paul Vöglin-Hartmann, Schloßstraße 5, Pratteln. Anzahl Mitglieder: 12.

2. Bundesbeitrag an den EOV. Am 12. Juli 1951 erhielten wir vom Eidg. Departement des Innern folgendes Schreiben zugesandt:

«Wir haben die Genugtuung, Ihnen mitzuteilen, daß die eidgenössischen Räte auf Antrag des Bundesrates beschlossen haben, dem Eidgenössischen Orchesterverband in Anerkennung seiner Bemühungen um die Pflege und Förderung der Orchester- und Kammermusik eine Summe von **Fr. 10 000.— (Franken zehntausend)** zu Lasten des Prägegewinns des Verfassungstalers zuzuwenden. Der erwähnte Betrag wird Ihnen dieser Tage ausgerichtet werden. Ueber die Verwendung der Zuwendung wollen Sie uns zu gegebener Zeit Bericht erstatten.

Abschließend entbieten wir dem Schweizerischen Orchesterverband für seine weitere Tätigkeit unsere besten Wünsche.»

Diese hochherzige Zuwendung und Anerkennung unserer Bemühungen wird sicherlich in allen Sektionen unermeßliche Freude auslösen, da wir damit endlich in die Lage versetzt werden, die so notwendigen Neuanschaffungen und Ergänzungen in der Zentralbibliothek durchzuführen. Die Delegiertenversammlung 1952 wird über die Verwendung dieser Gabe zu bestimmen haben. Den

eidgenössischen Räten, dem hohen Bundesrat und ganz besonders dem Vorsteher des Eidg. Departementes des Innern, Herrn Bundesrat Dr. Etter, sprechen wir den tiefgefühlten Dank aus für das uns erwiesene Wohlwollen.

3. Musikalienbestellungen. Wir erinnern erneut daran, daß Bestellungen nicht ausgeführt werden, wenn sie nicht gemäß der in Nr. 6—7/1951 der «Sinfonia» bekanntgegebenen Weisung erfolgen.

4. Musikalienrücksendungen. Wir bitten die Sektionen, sich genauestens an die bestehenden Vorschriften zu halten (jede Sektion besitzt die Vorschriften); gegen Fehlbare werden in Zukunft Sanktionen ergriffen.

Wir müssen im Verkehr mit der Zentralbibliothek äußerste Pünktlichkeit und peinliche Ordnung verlangen. Anders geht es nun nicht mehr. Erspart uns, hart zu sein!

5. Werbung. Immer wieder vernehmen wir, daß Sektionsmitglieder dem EOV. nicht angeschlossenen Orchestervereinen aushelfen. Wir bitten, in solchen Fällen für den EOV. zu werben und entsprechende Adressen dem Zentralpräsidenten zu melden. Unser Ziel muß sein, sämtliche schweizerischen Liebhaberorchester im EOV. zu vereinigen.

Für den Zentralvorstand: R. Botteron, Zentralpräsident.

S.F.O., Communications du comité central

1^o Mutations. En date du 1er août 1951, la Société d'orchestre de **Pratteln** (Bâle-Campagne) a été admise comme section de la S. F. O. Nous souhaitons une bienvenue cordiale à la nouvelle section dont le président est M. Paul Vöglin-Hartmann, Schloßstraße 3, Pratteln, et qui accuse un effectif de 12 membres.

2^o Subvention fédérale à la S. F. O. Nous avons reçu le 12 juillet 1951 la lettre suivante de la part du Département fédéral de l'Intérieur:

«Nous avons la satisfaction de pouvoir vous informer que les Chambres fédérales ont décidé, sur la proposition du Conseil fédéral, de verser à la Société fédérale des Orchestres en reconnaissance de ses efforts en vue de cultiver et de répandre la musique d'orchestre et la musique de chambre, une somme de **fr. 10 000.— (dix mille francs)** à la charge du compte des produits de la vente de l'écu de jubilé de la constitution fédérale. Cette somme vous sera versée ces prochains jours et nous vous prions de bien vouloir nous faire un rapport, le moment venu, sur l'emploi de cette subvention.

«Nous transmettons à la Société fédérale des Orchestres nos meilleurs voeux pour sa future activité.»

Ce geste généreux qui constitue en même temps une appréciation de nos efforts, remplira toutes nos sections de joie et de satisfaction, car, maintenant, nous serons enfin en état de réaliser l'augmentation, devenue si urgente, de notre bibliothèque centrale. L'assemblée des délégués de 1952 aura à décider comment la S. F. O. pense vouloir disposer de ce montant. C'est aux Chambres

fédérales, au Conseil fédéral et notamment à son chef, M. le conseiller fédéral Philippe Etter, que nous exprimons, au nom de la S.F.O. et de toutes ses sections, notre gratitude la plus sincère et nos sentiments de reconnaissance de la bienveillance dont ils ont témoigné vis-à-vis de nous.

3^e Commandes d'oeuvres musicales à la bibliothèque centrale. Nous rappelons au souvenir de nos lecteurs qu'il y a lieu d'exécuter et de formuler ces demandes exactement selon le modèle indiqué au numéro 6/7 1951 de «Sinfonia».

4^e Renvois d'oeuvres musicales à la bibliothèque centrale. Nous prions les sections de bien vouloir se conformer très strictement aux prescriptions établies pour ces envois et transmises à chaque section. Nous nous verrons, à l'avenir, dans la nécessité, de prendre des sanctions vis-à-vis de ceux qui ne les respecteront pas. Nous devons introduire dans le service de la bibliothèque une ponctualité et un ordre exemplaires. Le nombre et l'envergure des prêts le demandent urgentement. Aidez-nous à ne pas devoir être durs et implacables envers nos propres camarades!

5^e Propagande. Nous avons appris à plusieurs reprises que des membres de nos sections prêtent leur concours à des sociétés d'orchestre qui ne font pas partie de la S.F.O. Nous prions nos membres, dans ces cas, de bien vouloir attirer l'attention sur notre société et de communiquer au président central des adresses respectives. Notre but est et doit être, de réunir avec le temps toutes les sociétés d'orchestre non professionnelles au sein de la S.F.O.

Au nom du comité central: Robert Botteron, président central.

Procès-verbal de la XXXI^e assemblée des délégués du 6 mai 1951 au Casino de Zoug

1. Ouverture. Le président central, R. Botteron, Berne, ouvre la 31e assemblée des délégués à 10.15 h. et salue les nombreux délégués venus de toutes les parties du pays. Il relève que c'est la première fois qu'un aussi grand nombre de délégués sont rassemblés.

Il salue spécialement les invités: MM. Burkart, conseiller d'Etat du canton de Zoug et Dr Lusser, conseiller aux Etats, président de la ville de Zoug, ainsi que M. Rumpel, président de la Société fédérale de musique.

Il remercie les autorités cantonales et municipales pour l'appui tout particulier accordé à l'orchestre de Ste-Cécile de Zoug et souhaite qu'à l'avenir, beaucoup d'autres autorités, dans le pays, s'inspirent de l'exemple de Zoug. (Voir «Sinfonia» No 4/5 1951, page 69.)

La société fédérale de musique, par la présence de son président central, nous honore grandement. Beaucoup de ses membres sont également membres de nos sections.